

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D029

Mise à disposition salle communale - Mme LAGNEAU - Année 2022

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/077 du 03/07/2020, concernant les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, notamment en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la reprise des cours de yoga assurés par Mme Pierrette LAGNEAU depuis le 15/09/2022, sur notre commune.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de la salle communale,

DECIDE

Article n° 1 : La salle communale sise " chemin des Gourdeaux " - 72340 Marçon, est mise à la disposition de Mme Pierrette LAGNEAU, domiciliée " Les Charbonneries" - 72150 Montreuil Le Henri, pour la période du 15/09/2022 au 15/06/2023, pour dispenser des cours de yoga.

Article n° 2 : Une convention de mise à disposition de la salle communale sise " chemin des Gourdeaux " - 72340 Marçon - , pour la période du 15/09/2022 au 15/06/2023 est conclue avec Madame Pierrette LAGNEAU.

Article n° 3 : Le loyer est fixé à 200€ pour la période définie à l'article n°1.

Article n° 4 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 12/06/2023
Le Maire,
Monique TROTIN

